



**Conseil des Arts
du Canada** **Canada Council
for the Arts**

SERVICE DES LETTRES ET DE L'ÉDITION

Subventions aux écrivains professionnels : Création littéraire

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter cette demande :	
1^{re} étape	Lisez la section intitulée Lignes directrices du programme pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants à l'intention des candidats . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'un des agents de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie F du formulaire) que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et inclus toute la documentation d'appui requise.

Dates limites

Demandes de langue française : **1^{er} avril**

Demandes de langue anglaise : **1^{er} octobre**

Les dates limites qui tombent une fin de semaine ou un jour férié sont reportées au jour ouvrable suivant. Votre demande remplie, accompagnée de tous les documents requis, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Renseignements supplémentaires

Agents de programme

Service des lettres et de l'édition

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Téléphone : 1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, suivi du numéro de poste voulu

Subventions de création littéraire (écrivains francophones et anglophones) :

Andrée Laurier, andree.laurier@conseildesarts.ca, poste 5537

Subventions de création littéraire (écrivains anglophones) :

Peter Schneider, peter.schneider@conseildesarts.ca, poste 4685 ou,

Paul Seesequasis, paul.seesequasis@conseildesarts.ca, poste 5482

ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4410

WRG28aF 02-11



LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<p>Description du programme</p>	<p>Le programme de Subventions aux écrivains professionnels couvre les frais de subsistance, d'exécution et de déplacement. Les Subventions de création littéraire permettent aux écrivains canadiens, qu'ils soient en début de carrière, à mi-carrière ou établis, de se consacrer à l'élaboration de nouvelles œuvres littéraires comme des romans, des nouvelles, de la poésie, de la littérature pour la jeunesse et les jeunes adultes, des bandes dessinées, de l'écriture exploratoire ou des essais.</p> <p>L'écriture exploratoire a recours à la technologie ou à de nouvelles formes narratives qui situent la littérature au-delà des conventions régissant le roman, la nouvelle ou la poésie.</p> <p>Ce programme du Conseil des Arts du Canada est ouvert aux artistes autochtones et à ceux des diverses communautés culturelles et régionales du Canada.</p>
<p>Admissibilité</p>	<p>Critères d'admissibilité généraux</p> <p>Pour présenter une demande à ce programme, vous devez être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Vous pouvez cependant habiter à l'étranger au moment où vous présentez votre demande.</p> <p>Vous devez également satisfaire à la définition d'un artiste professionnel telle que l'entend le Conseil des Arts du Canada, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir reçu une formation spécialisée dans votre domaine (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement); • être reconnu comme tel par ses pairs (artistes de la même tradition artistiques); et • vous engager à consacrer plus de temps à votre pratique artistique si votre situation financière vous le permet. <p>De plus, vous devez être un écrivain professionnel reconnu ayant publié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au moins une œuvre littéraire chez une maison d'édition professionnelle; ou • dans le cas de la fiction, un minimum de quatre textes de création littéraire (p. ex., nouvelles, extraits de roman) parus à deux occasions distinctes dans des revues littéraires, des anthologies ou des périodiques reconnus (y compris les périodiques d'intérêt général) publiés par des maisons d'édition professionnelles; ou • dans le cas de la poésie, un minimum obligatoire de dix poèmes; ou • dans le cas de l'essai, un minimum de 40 pages (10 000 mots) d'articles littéraires parus dans des revues littéraires, des anthologies ou des périodiques reconnus publiés par des maisons d'édition professionnelles. <p>(Pour l'admissibilité des éditeurs, veuillez consulter les critères d'admissibilité des éditeurs au programme d'Aide à l'édition de livres : Subventions aux nouveaux éditeurs/Subventions globales, sur le site web du Conseil.)</p> <p>Ne seront reconnues comme admissibles que les publications littéraires où écrivent des écrivains professionnels, qui sont destinées au grand public et pour lesquelles l'auteur a été rémunéré, après avoir été sélectionné à l'issue d'un processus indépendant.</p>

<p>Admissibilité (suite)</p>	<p>Veillez noter que les projets qui sont fondés sur l’oralité devraient être soumis au Programme d’aide à la littérature orale (création parlée et conte) du Service des lettres et de l’édition.</p> <p>Les auteurs dramatiques qui désirent solliciter une aide pour un projet d’écriture dramatique sont priés de communiquer avec le Service du théâtre. Les scénaristes qui désirent obtenir une subvention pour un projet de scénario sont priés de s’adresser au Service des arts médiatiques.</p> <p>Le Conseil des Arts du Canada accepte les projets de création littéraire réalisés dans toutes les langues. (Si vous désirez soumettre un projet de création littéraire dans une langue autre que le français ou l’anglais, vous devez fournir le texte original et une version traduite dans l’une des deux langues officielles.)</p> <p>Les projets de collaboration sont acceptés, y compris ceux réalisés avec un maximum de deux artistes professionnels d’autres disciplines. Un seul artiste présente la demande.</p> <p>Les étudiants à temps plein ne sont pas admissibles.</p> <p>Veillez prendre note que le fait de satisfaire aux critères d’admissibilité vous permet de présenter une demande à ce programme, mais cela ne garantit pas que vous obtiendrez une subvention.</p> <p>Activités, dépenses et titres publiés non admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perfectionnement en administration des arts, travaux universitaires ou travail lié à l’obtention d’un diplôme de cycle supérieur. • Tournées de promotion ou lancements de livres au Canada (les éditeurs admissibles peuvent bénéficier pour ces activités de subventions des programmes d’aide à l’édition du Conseil des Arts du Canada). • Édition, traduction ou promotion de livres ou de périodiques. • Achat ou location de matériel informatique. • Livres de recettes, bibliographies, guides, manuels, index, catalogues, livres de croissance personnelle ou ouvrages pratiques, de référence ou de nature technique. • Ouvrages écrits sur commande ou pour lesquels l’auteur ne reçoit pas de rémunération pour l’utilisation de sa propriété intellectuelle (y compris les ouvrages publiés à compte d’auteur). • Textes publiés hors commerce dans des journaux communautaires ou étudiants, dans des bulletins d’associations et d’autres organismes. • Publications électroniques qui n’ont pas subi de processus de sélection, d’édition et de publication professionnelles, et pour lesquelles l’auteur n’a reçu aucune rémunération, quelle qu’elle soit. • Projets de collaboration auxquels participent plus de trois écrivains et artistes.
-------------------------------------	---

<p>Montant des subventions</p>	<p>Montant disponible</p> <p>Les candidats déterminent eux-mêmes le montant de la subvention demandée en tenant compte de leurs besoins, de la période couverte et des maximums permis. Les candidats doivent arrondir le montant de leur demande au millier le plus proche.</p> <p>Les candidats doivent avoir l'intention d'entreprendre un nouveau projet de création littéraire, qui devrait normalement aboutir à une publication sous forme de livre, à moins de solliciter une subvention de 5 000 \$ ou moins (pour des articles de fond).</p> <p>Écrivains en début de carrière</p> <p>Les subventions aux écrivains en début de carrière s'adressent aux auteurs qui ont publié un ouvrage littéraire chez une maison d'édition professionnelle ou au moins quatre textes littéraires dans des revues ou des anthologies littéraires ou dans des périodiques reconnus. Les montants offerts vont de 3 000 \$ à 12 000 \$.</p> <p>Écrivains à mi-carrière</p> <p>Les écrivains à mi-carrière doivent avoir publié de deux à cinq ouvrages littéraires (tous genres confondus) chez une maison d'édition professionnelle. Les montants offerts vont de 3 000 \$ à 25 000 \$.</p> <p>Écrivains établis</p> <p>Les écrivains établis doivent avoir publié un minimum de six ouvrages littéraires (tous genres confondus) chez une maison d'édition professionnelle. Les montants offerts vont de 3 000 \$ à 25 000 \$.</p> <p>Frais de subsistance</p> <p>Les Subventions de création littéraire servent normalement à couvrir les frais de subsistance (jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par mois) pour permettre aux écrivains de consacrer la majeure partie de leur temps à leur travail d'écriture.</p> <p>Frais de déplacement et autres dépenses</p> <p>Les frais de déplacement liés à la recherche pour un projet d'écriture sont admissibles, de même que le coût des livres et des photocopies ou d'autres dépenses engagées précisément pour le projet. L'achat ou la location de matériel informatique n'est pas admissible.</p> <p>Les subventions ne peuvent pas couvrir des activités ayant lieu avant la date limite du programme.</p>
---------------------------------------	---

<p>Évaluation des demandes</p>	<p>Processus d'évaluation</p> <p>Le Conseil des Arts du Canada fonde ses décisions sur le processus de l'évaluation par les pairs. Les demandes seront évaluées par un comité de pairs composé de professionnels chevronnés reconnus par leurs pairs. Les membres du comité sont également choisis de façon à tenir compte d'une représentation équilibrée des sexes, des pratiques artistiques, des Peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du pays. De nouveaux comités sont mis sur pied pour chaque concours.</p> <p>Les demandes présentées en français sont étudiées par des comités d'évaluation de langue française et celles présentées en anglais, par des comités d'évaluation de langue anglaise. Les demandes visant des projets d'écriture dans d'autres langues sont soumises à un expert qui connaît la langue du candidat. Cette évaluation ainsi que la traduction en français ou en anglais fournie par le candidat sont normalement soumises au comité d'évaluation.</p> <p>Dans la mesure du possible, selon le nombre de demandes reçues à chaque concours, le Conseil des Arts du Canada évalue séparément chaque genre littéraire (indiqué sur le formulaire de demande). Les trois catégories d'écrivains sont aussi évaluées séparément lorsqu'il est possible de le faire.</p> <p>Les décisions du comité d'évaluation par les pairs concernant ce programme sont des recommandations finales.</p> <p>Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter le document intitulé <i>Évaluation par les pairs : comment sont prises les décisions en matière de subventions au Conseil</i>, affiché sur le site web du Conseil des Arts.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Dans le cadre d'une compétition nationale pour ce programme, le comité fondera son évaluation sur la qualité artistique des projets admissibles et en fonction des fonds disponibles.</p> <p>Pour l'écriture exploratoire, les décisions seront également fondées sur l'utilisation de méthodes novatrices pour la réalisation de vos objectifs littéraires.</p>
---------------------------------------	--

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

Traitement de la demande	<p>Accusé de réception</p> <p>Peu de temps après avoir reçu votre demande, le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste. Il est à noter que l'accusé de réception indique que la demande a été reçue; il ne confirme pas l'admissibilité de votre demande.</p> <p>Délai de réponse</p> <p>Les candidats sont informés des résultats du concours par la poste environ 20 semaines après la date limite du programme. Le Conseil des Arts ne donne aucun résultat par téléphone ni par courrier électronique.</p> <p>Présentation de la demande</p> <p>Il incombe aux organismes, aux groupes et aux collectifs de fournir tous les renseignements et documents demandés pour confirmer leur admissibilité au programme. Le Conseil des Arts du Canada fondera ses décisions sur les renseignements fournis dans la demande.</p> <p>Il est important d'informer le Conseil des Arts de tout changement d'adresse.</p> <p>Ne soumettez pas d'originaux. Le Conseil des Arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.</p> <p>Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité d'évaluation par les pairs. Les membres du comité ne pouvant consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention : cette méthode permet de garantir que toutes les demandes sont évaluées de façon équitable.</p> <p>Format et mise en page</p> <p>Le cas échéant, tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po) imprimées d'un seul côté. Ces documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés. Les trombones sont cependant acceptables.</p> <p>L'impression en couleurs et les feuilles colorées ou de format inhabituel rendent difficile la photocopie; il est donc préférable de ne pas y recourir.</p>
---------------------------------	---

<p>Renseignements personnels</p>	<p>La Loi sur la protection des renseignements personnels donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des Arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral publié sur Internet. Aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p>Conditions rattachées à la subvention</p>	<p>Avant de présenter une demande de subvention, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de financement tant que le Conseil des Arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis. • Vous pouvez recevoir du Conseil des Arts du Canada un maximum de deux subventions aux artistes professionnels au cours d'une période de 48 mois. • Vous ne pouvez soumettre au Conseil des Arts qu'une seule demande de subvention de voyage et une seule demande de subvention aux artistes professionnels par année financière du Conseil des Arts (du 1^{er} avril au 31 mars). <p>Remarque : La condition selon laquelle on ne peut soumettre qu'une seule demande de subvention aux artistes professionnels par année financière comporte cependant une exception. Si vous êtes un artiste professionnel établi qui œuvre dans plus d'une discipline (par exemple, les arts visuels et la musique) et qui répond aux critères d'admissibilité à titre d'artiste établi dans chacune des disciplines, vous pouvez soumettre une demande à deux programmes de subventions aux artistes professionnels par année financière. Vous devez toutefois accepter ou refuser la première subvention offerte par le Conseil des Arts du Canada (dans les deux semaines qui suivent la date où le Conseil vous informe que la subvention vous a été accordée). Si vous acceptez cette première subvention, l'autre demande inscrite sera retirée de tout concours.</p> <p>Chaque service chargé d'une discipline artistique fixe ses propres critères définissant ce qu'il considère comme un artiste établi.</p>

<p>Conditions rattachées à la subvention (suite)</p>	<p>Les conditions à respecter seront précisées dans l’avis d’attribution de la subvention que vous recevrez si votre demande est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous</p> <p>Versement de la subvention</p> <p>Le Conseil des Arts versera la subvention une fois qu’il aura obtenu le formulaire d’avis de réception, qui est joint à l’avis d’attribution de la subvention.</p> <p>Comme les subventions et les prix sont imposables, vous voudrez peut-être toucher les fonds au cours de l’année ou des années où vous devrez engager les dépenses pour lesquelles la subvention vous est accordée. Si votre projet ou programme de travail s’étend sur au moins deux années civiles, vous pouvez demander à recevoir la subvention en plus d’un versement.</p> <p>Imposition des subventions</p> <p>Les subventions du Conseil des Arts sont imposables. Le Conseil envoie des feuillets T4-A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l’impôt, veuillez vous adresser à l’Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.</p> <p>Modifications au projet ou au programme de travail</p> <p>Si vous ne parvenez pas à utiliser la subvention, en tout ou en partie, pendant la période indiquée dans votre demande, quelle qu’en soit la raison, ou que vous décidez de ne pas mener à terme le projet ou le programme de travail que vous vous proposiez de réaliser, vous devez en informer sans délai le Conseil des Arts. Toute modification au projet doit être approuvée par l’agent de programme concerné avant que vous procédiez au changement.</p> <p>Date d’expiration de la subvention</p> <p>La subvention sera à votre disposition pendant trois ans à compter de la date limite du concours où vous avez présenté une demande. La date d’expiration de la subvention correspond à celle où se termine cette période de trois ans.</p> <p>Si vous avez besoin de reporter cette date d’expiration, veuillez en faire la demande par écrit à l’agent de programme du Conseil des Arts concerné. Si vous omettez de demander un report de la date d’expiration, le Conseil des Arts annulera la portion de la subvention qui ne vous a pas été versée à cette date ou exigera que vous retourniez une portion de la subvention que vous avez déjà reçue.</p> <p>Mention de l’aide du Conseil des Arts du Canada</p> <p>Vous devez mentionner l’aide reçue du Conseil des Arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des Arts à ce sujet seront jointes à l’avis d’attribution de la subvention.</p> <p>Rapport final</p> <p>Vous devrez soumettre un rapport final sur l’utilisation que vous aurez faite de la subvention. Ce rapport doit être soumis au plus tard à la date indiquée dans l’avis d’attribution de la subvention qui vous aura été envoyé.</p>
---	--



**Conseil des Arts
du Canada**

**Canada Council
for the Arts**

Subventions aux écrivains professionnels : Création littéraire

Veillez noter que les renseignements fournis sur cette page ne seront pas transmis au comité d'évaluation.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet) :

M^{me} M.

Nom de famille

Premier et second prénoms

Adresse permanente :

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :

Rue et numéro d'appartement/de pièce

Rue et numéro d'appartement/de pièce

Ville Province ou territoire Code postal

Ville Province ou territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Télécopieur Courriel

Télécopieur Courriel

DÉCLARATION

Permettez-vous au Conseil des Arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi?
(Seul le Conseil utilisera cette information.)

Oui Non

En quelle langue préférez-vous communiquer avec le Conseil des Arts du Canada? Français Anglais

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

- Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait.
- Je sais que je ne peux faire qu'une seule demande de subvention aux artistes professionnels et une demande de subvention de voyage au Conseil des Arts par année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).
- Je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention obtenue du Conseil des Arts n'ont pas été reçus et approuvés;
- J'accepte les conditions du programme et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada.
- Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature (une **signature originale** est requise)

Date



**Conseil des Arts
du Canada**

**Canada Council
for the Arts**

Subventions aux écrivains professionnels : Création littéraire

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité de pairs chargé d'étudier les demandes.

- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.
- Le Conseil des Arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire. Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).

PARTIE A – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet)

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanent)

Province ou territoire

PARTIE B – DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE

Indiquez le genre littéraire qui correspond le mieux à votre projet d'écriture (cochez une seule case) :

- poésie roman nouvelle littérature pour la jeunesse et les jeunes adultes
- bande dessinée essai écriture exploratoire

Indiquez le montant de la subvention que vous sollicitez (voir les lignes directrices pour déterminer le montant).
Cochez une seule case. Veuillez arrondir le montant au millier le plus proche.

écrivain en début de carrière : _____ \$

écrivain à mi-carrière : _____ \$

écrivain établi : _____ \$

Période couverte par cette subvention (la période de subvention ne peut pas commencer avant la date limite du concours) :

Du _____ au _____
(jour/mois/année) (jour/mois/année)

PARTIE C – DESCRIPTION DU PROJET D'ÉCRITURE

Décrivez votre projet d'écriture en fournissant un résumé de deux ou trois phrases suivi d'une description plus détaillée (vous pouvez ajouter au besoin jusqu'à deux pages supplémentaires). Pour les projets de collaboration (deux ou trois collaborateurs, au maximum), un seul écrivain présente la demande, mais la description du projet doit inclure des renseignements sur tous les collaborateurs. Veuillez noter que l'écrivain qui soumet la demande assume l'entière responsabilité du projet et de l'aide financière. (Les écrivains peuvent collaborer avec des artistes professionnels d'autres disciplines.) Le comité de pairs évaluera votre projet et les échantillons de votre travail d'écriture que vous aurez soumis en fonction des critères décrits dans les lignes directrices du programme.

RÉSUMÉ :

PARTIE D – INFORMATION FINANCIÈRE : BUDGET**Indiquez le genre de dépenses pour lesquelles vous utiliserez la subvention.****Montant de la subvention demandée** (veuillez arrondir le montant au millier le plus proche) :

Frais de subsistance _____ \$

Frais de déplacement _____ \$

Autres dépenses (matériel, photocopies, etc.) _____ \$

Total _____ \$**Paiement des subventions et rapports**

Les subventions sont payées en un ou deux versements et uniquement en devises canadiennes.

Si la subvention vous est accordée, comment désirez-vous la recevoir? en un versement en deux versements

PARTIE E – DOCUMENTS D'APPUI REQUIS

Les candidats admissibles aux Subventions de création littéraire doivent remplir et soumettre le présent formulaire de demande et y joindre tous les documents d'appui nécessaires. La demande doit porter une signature **originale** même si le formulaire soumis est une copie de l'original. Le formulaire doit être rempli en français ou en anglais.

Les candidats doivent joindre à leur demande une liste détaillée de leurs publications littéraires, ce qui permettra au Conseil des Arts de déterminer leur admissibilité et aidera le comité d'évaluation dans ses délibérations.

La demande doit être complète et inclure tous les détails pertinents sur le projet ou le programme de travail; elle ne doit pas renvoyer à une demande antérieure.

Autres documents d'appui

Les documents d'appui ont beaucoup de poids dans la décision du comité d'évaluation par les pairs. Les candidats sont tenus de soumettre les documents suivants à l'appui de leur demande :

- Un curriculum vitae d'au plus trois pages.
- Une liste de leurs ouvrages littéraires ou articles – la liste doit indiquer le titre du livre ou de l'article et le genre du texte (roman, nouvelle, poème, etc.), le nom des éditeurs ou des périodiques, la date et le lieu de publication et le nombre de pages. Seuls les livres doivent faire l'objet d'une liste complète. La liste des articles, si elle est longue, peut être sélective.
- Un échantillon de leur travail d'écriture (de 20 à 30 pages ou **un maximum de 9 000 mots**, recto seulement et prêtes à photocopier), de préférence du même genre littéraire que le projet soumis. Cet échantillon peut être, idéalement, lié au projet; il peut être composé d'un ou de plusieurs textes antérieurs, publiés ou inédits, de préférence récents. S'il s'agit de manuscrits, ils doivent être dactylographiés ou imprimés à double interligne, sauf pour la poésie. Les textes publiés peuvent être photocopiés tels quels. Les candidats qui projettent un changement marqué par rapport à leur travail antérieur sont encouragés à joindre quelques pages du projet en cours. Les candidats ne doivent pas envoyer de livres ni de manuscrits originaux mais des photocopies claires de 21,5 cm x 28 cm (8½ po x 11 po) au recto seulement.
- Les demandes d'écriture exploratoire peuvent aussi inclure des DVDs, des sites web, des images numériques ou des clefs USB.

Les candidats peuvent également joindre à leur demande jusqu'à trois critiques récentes de leurs ouvrages. (Vous pouvez souligner certains passages au stylo, mais veuillez ne pas utiliser de surligneurs dont l'encre rend les photocopies difficiles à lire.) Les articles promotionnels et les lettres de recommandation ne sont pas acceptés.

Si vous soumettez un projet d'écriture dans une autre langue que le français ou l'anglais, vous devez fournir, en plus du texte original, une traduction dans l'une ou l'autre des deux langues officielles et, sur une feuille distincte, le nom, les adresses postale et électronique et le numéro de téléphone de deux appréciateurs indépendants aptes à évaluer le texte dans sa langue d'origine.

Les documents ne seront pas retournés aux candidats et seront détruits à la fin du concours.

PARTIE F – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom et le titre du programme de travail envisagé sur tous les articles.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Identification du candidat
- Déclaration (une signature originale est requise)
- Partie A – Nom et lieu de résidence du candidat
- Partie B – Description de la subvention demandée
- Partie C – Description du projet d'écriture (maximum de deux pages)
- Partie D – Information financière : budget
- Partie E – Documents d'appui requis :

Documents obligatoires

- Un curriculum vitae professionnel d'un maximum de trois pages dactylographiées ou imprimées.
- Une liste de vos publications, livres ou articles parus dans des périodiques, indiquant leur titre et leur genre (roman, nouvelle, poème, etc.), le nom des éditeurs ou des périodiques, la date et le lieu de parution et le nombre de pages.
- Un échantillon de 20 à 30 pages de votre travail d'écriture (les manuscrits doivent être dactylographiés ou imprimés à double interligne, sauf pour la poésie).

Autres documents

- Jusqu'à trois critiques récentes de vos ouvrages (facultatif).
- Pour les échantillons d'écriture soumis dans une autre langue que le français ou l'anglais, le texte original et une traduction en français ou en anglais, de même que les coordonnées de deux appréciateurs indépendants aptes à évaluer le texte dans sa langue d'origine.
- DVDs, sites web, images numériques ou clef USB (écriture exploratoire seulement).

Nouveau cette année

- Formulaire d'auto-identification volontaire (inclus avec les lignes directrices et formulaire de demande). Nous vous invitons à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire afin que le Conseil des Arts puisse déterminer si ses programmes et ses services atteignent un grand nombre d'artistes canadiens de toutes les disciplines, comme cela devrait être. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.

Envoyer votre demande au:

Service des lettres et de l'édition
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8



Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des Arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des Arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des Arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des Arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des Arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des Arts du Canada vous invite donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des Arts encourage également les personnes qui présentent une demande de subvention au nom d'un collectif ou d'un ensemble à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

Que fera le Conseil des Arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des Arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données (voir le paragraphe sur le consentement à la page 5);
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Comment le Conseil des Arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des Arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre Hélène Pollex, agente d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4075, ou par courriel à helene.pollex@conseildesarts.ca.

Veillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire. Le Conseil des Arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des Arts du Canada à l'adresse suivante :

**Coordonnatrice de l'AIPRP
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C.P. 1047
Ottawa ON K1P 5V8**

debbie.stenson@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696

ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4390

Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Nom :	
_____	_____
Nom de famille	Prénom
Année de naissance : _____	
Lieu de résidence :	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	Code postal : _____
Région :	
Quel endroit au Canada considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.)	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	
Sexe :	
<input type="checkbox"/> Femme	
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Transgenre	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Citoyenneté :	
Veuillez cocher la case appropriée.	
<input type="checkbox"/> Citoyen canadien	
<input type="checkbox"/> Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Nouvel arrivant ou immigrant :	
Veuillez cocher la case si vous êtes :	
<input type="checkbox"/> nouvel arrivant ou immigrant au Canada	
Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____	

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.
LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Langues officielles :

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

- Français
- Anglais

Langue maternelle :

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

- Français
- Anglais
- Inuktitut
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) : _____
- Langue des signes (veuillez préciser) : _____
- Autre langue (veuillez préciser) : _____

Communautés de langue officielle en situation minoritaire :

L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#).

Si vous êtes membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

- Francophone en situation minoritaire
- Anglophone en situation minoritaire

Autochtones et Premières nations :

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

- Premières nations
- Métis
- Inuit

NOM : _____

Origine ethnoculturelle :

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

- Indigène de l'extérieur du Canada** (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou).
Veuillez préciser : _____
- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte** – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la « **minorité visible** » au sens de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#)).
Veuillez préciser : _____
- Autre** (veuillez préciser) : _____

Personne présentant un handicap :

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

- Veuillez préciser : _____

CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Consentement à la communication des renseignements personnels :

Veuillez cocher la case appropriée.

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des Arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des Arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Nom : _____

Signature : _____ **Date :** _____

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature originale.

À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA – Personne-ressource – STA : _____

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.
LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.